



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2022-180

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2022

# Sommaire

## **DDETS-PP /**

32-2022-11-07-00008 - Décision de subdélégation de signature RUO (3 pages)

Page 3

DDETS-PP

32-2022-11-07-00008

Décision de subdélégation de signature RUO



**DECISION**

**Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations du Gers**

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
  - VU** le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;
  - VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
  - VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
  - VU** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
  - VU** l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
  - VU** le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Xavier BRUNETIERE, en qualité de préfet du Gers ;
  - VU** le décret du 15 décembre 2021, portant nomination de M. Jean-Sébastien BOUCARD, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Gers ;
  - VU** l'arrêté n° 32-2021-03-30-0002 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers ;
  - VU** l'arrêté du 22 mars 2021 de M. Le Premier Ministre nommant M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
  - VU** l'arrêté du 22 mars 2021 de M. Le Premier Ministre nommant M. Jean-Luc CATANAS, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
  - VU** l'arrêté du 18 octobre 2022 de Mme la Première Ministre nommant Mme Caroline NICOLO, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers ;
  - VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2022-10-28-00001, portant délégation de signature à M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations en qualité de responsable d'unité opérationnelle ;
- SUR** proposition de M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers,

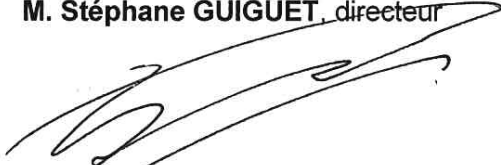
DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers, de M. Jean-Luc CATANAS, directeur adjoint et de Mme Caroline NICOLO, directrice adjointe, subdélégation est donnée à :

**SIGNATURE TYPE**

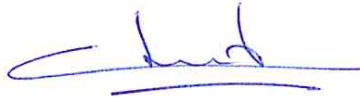
**M. Stéphane GUIGUET**, directeur



**M. Jean-Luc CATANAS**, directeur adjoint



**Mme Caroline NICOLO**, directrice adjointe



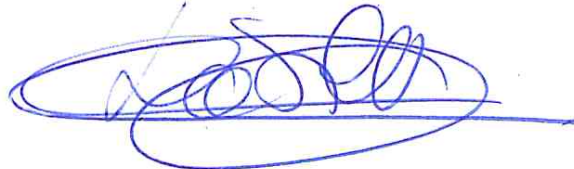
**Mme Caroline QUINIO**, cheffe du service vétérinaire Environnement et Cadre de Vie



**Mme Hélène MAINARD**, adjointe à la cheffe de service vétérinaire Environnement et Cadre de Vie



**Mme Karine DA SILVA**, gestionnaire comptable



à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du préfet.

à l'effet de valider dans l'outil Chorus DT, Chorus formulaire et Cœur Chorus.

**ARTICLE 2 :**

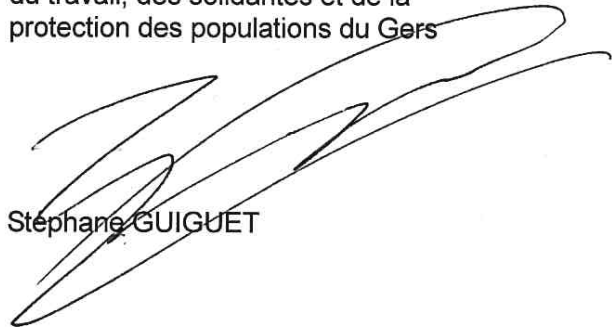
Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 32-2022-01-21-00010 en date du 21 janvier 2022.

**ARTICLE 3 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le préfet du Gers, et notifiée à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie.

Fait à AUCH, le 7 novembre 2022

Le directeur départemental de l'emploi,  
du travail, des solidarités et de la  
protection des populations du Gers



Stéphane GUIGUET